



OFFICE DU THE DU BURUNDI

N.Réf. :

Bujumbura, le

V. Réf. :

Objet :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL
N° DNCMP/1.84/F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE
DE 210.000 SACS MULTIWALL
A L'OFFICE DU THE DU BURUNDI, (OTB).**

Date de publication: 25/09/2023.

Date d'ouverture des offres: 25/10/2023.

Objet

1. « L'Office du Thé du Burundi, OTB » invite, par le présent Appel d'Offres, le soumissionnaire admis à concourir, à présenter son offre sous pli fermé, pour la fourniture de 210.000sacs multiwall pour le conditionnement du thé sec.

Financement du marché

2. « L'Office du Thé du Burundi, OTB » compte financer l'exécution de ce marché sur fonds propres de l'exercice budgétaire, exercice 2023-2024.

Spécification du marché et délai de livraison

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert International (AOOI) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi et ses textes d'application.
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
5. Les sacs sont à livrer dans un délai maximum de soixante (60) jours calendaires, comptés dès le lendemain de la date de la signature du contrat par toutes les parties. Le lieu de livraison est le siège de l'OTB. Le non respect du délai est cause de rejet de l'offre. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Ne peut participer à et appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics et tout soumissionnaire en litige avec l'OTB, pour des dossiers liés aux marchés de fournitures.

AS J

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

7. Le dossier d'appel d'offres pourra être consulté et acquis à l'Office du Thé du Burundi (OT.B.). Les offres devront comprendre les bordereaux de versement des frais d'achat du présent dossier d'appel d'offres d'un montant de cinquante mille francs burundais (50.000FBU) à verser, au compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (B.R.B.) sur le Compte de Transit des Recettes Non Fiscales et d'un montant de cinquante mille francs burundais (50.000FBU) à verser au compte n° 242-01-32 ouvert à la Banque Commerciale du Burundi au nom de l'Office du Thé du Burundi (OTB). Les offres doivent être rédigées en langue française ou anglaise au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction Générale de l'OFFICE DU THE DU BURUNDI sise Boulevard de l'UPRONA n° 46, B.P. 2680 Bujumbura, tél. : 22 247940, Email sdgotb@gmail.com en mentionnant la référence du DAO, au moins 5 jours avant la date limite de remise des offres.

Présentation de l'offre

9. Les offres seront accompagnées d'une garantie de soumission dont le montant est fixé à seize millions de francs burundais (16.000.000 FBU) ou six mille dollars américains (6.000 USD). La garantie est libellée en Francs Burundais ou en toute autre monnaie convertible en francs burundais. La validité de la garantie de soumission est d'au moins 120 jours calendrier à compter de la date d'ouverture effective des offres.
10. Les offres devront être remises à la Direction Générale de l'OFFICE DU THE DU BURUNDI sise Boulevard de l'UPRONA n° 46, B.P. 2680 Bujumbura, tél. : 22 247940, Email sdgotb@gmail.com au plus tard le. 25.10./2023 à 9h00. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Validité des offres

11. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

12. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le. 25.10./2023 à 9h00.
13. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, dans la salle de réunion de la Direction

19 7

Générale de l'OFFICE DU THE DU BURUNDI sise Boulevard de l'UPRONA n° 46, B.P. 2680 Bujumbura, tél. : 22247940, Email sdgotb@gmail.com, le 25/11/2023 à 9 h 30 min. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

15. Les soumissionnaires présents au moment de l'ouverture des offres, signeront dans un registre des présences qui va être annexé au procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être accompagné de la liste des soumissionnaires présents, dûment signée par ces derniers et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Adresse

16. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Direction Générale de l'OFFICE DU THE DU BURUNDI sise Boulevard de l'UPRONA n° 46, B.P. 2680 Bujumbura, tél. : 22 247940, Email sdgotb@gmail.com

Critères d'évaluation des offres

17. Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, l'Office du Thé du Burundi, établira la conformité de l'offre vérifiant que chaque offre :

- répond aux critères de qualification tels qu'indiqués à la Clause 3 des instructions aux soumissionnaires;
- a été dûment signée ;
- est accompagnée des garanties requises ;
- est conforme aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'offres ; et
- présente toute précision et/ou justification que l'Office du Thé du Burundi, peut exiger pour déterminer sa conformité.

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres devra respecter tous les termes, conditions, et spécifications du Dossier d'Appel d'offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui :

- a) affecte sensiblement l'étendue, la qualité ou la livraison des Fournitures en l'occurrence les quantités requises de 210.000sacs multiwall;
- b) limite sensiblement, en contradiction avec le Dossier d'Appel d'offres, les droits de l'Office du Thé du Burundi ou les obligations du fournisseur au titre du Marché; ou
- c) est telle que sa rectification affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres. L'Office du Thé du Burundi, OTB, déterminera si l'offre est conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'offres en se basant sur son contenu, sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

Une offre non conforme au Dossier d'Appel d'Offres, sera rejetée par l'Office du Thé du Burundi, et ne pourra être par la suite rendue conforme par la correction ou le retrait subséquent de la divergence ou réserve qui la rendait non conforme.

OFFICE DU THE DU BURUNDI

Jeannette NTIRANYIBAGIRA

DIRECTEUR ADMINISTRATIF
ET FINANCIER



Alexis GIRUKWISHAKA

DIRECTEUR GÉNÉRAL

